

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 060-2026D

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de mai à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean-François BASELGA, Maire.

PRESENT(S): Jean-François BASELGA, Lydie JALBAUD, Laurent GAYS, Lydia FABRE, André CROZES, Vincent ARNOLD, Jean-Léon TERKI.

POUVOIR(S): Danielle BLANC à Laurent GAYS, Norbert TALAZAC à Lydie JALBAUD, Emmanuelle BONNES à Jean-Léon TERKI.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Gabrielle CASSE.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 3

Votants : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie JALABUD.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 22/05/2026

VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : PARTICIPER A UNE DEMANDE COMMUNE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AFIN D'OBTENIR LA PRISE DE POSITION FAVORABLE DE CELUI-CI CONCERNANT LE PROJET DE RECLASSEMENT DE LA BRETELLE A 645 EN ROUTE DEPARTEMENTALE, AINSI QUE LA CONSTRUCTION ULTERIEURE D'UN ROND-POINT A LA SORTIE DE PEAGE N° 17 DE L'AUTOROUTE A 64

Considérant que l'échangeur incomplet engendre des allongements significatifs des temps de trajet pour les habitants, les entreprises et les services publics ;

Considérant les enjeux de sécurité routière, les flux actuels étant reportés sur des axes secondaires inadaptés, générant des risques accrus d'accidents et des nuisances importantes pour les riverains ;

Considérant que la modification de l'échangeur permettrait de fluidifier les déplacements, de réduire les nuisances dans les zones urbaines et de mieux répartir les flux de circulation tout en favorisant le développement économique des zones d'activités de Ponlat-Taillebourg et du Bazert ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une logique d'aménagement équilibré du territoire en cohérence avec les stratégies portées par les collectivités territoriales ;

Considérant que le reclassement de cette zone autoroutière en route départementale est impératif pour permettre la mise en place d'un rond-point ;

Considérant que le coût du budget de construction de l'échangeur a déjà été reporté sur le prix du péage et restera au bénéfice de VINCI Autoroute ;

Considérant que le reclassement en départementale permettra des aménagements futurs complémentaires, comme un accès sur la bretelle depuis Pointis-de-Rivière afin d'éviter la traversée d'Huos pour se rendre à la zone d'activités du Bazert, pouvant être décidés directement entre pouvoirs publics, sans le consentement de groupes privés ;

Considérant que la date de fin de la concession autoroutière est aujourd'hui établie au 30 avril 2036 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Demande** au Conseil départemental d'engager une étude de faisabilité en vue du reclassement de la bretelle autoroutière A645 en route départementale.
- **Demande** au Conseil départemental d'appuyer favorablement la demande de reclassement en route départementale auprès de VINCI Autoroute et du ministère des Transports.
- **Demande** au Conseil départemental l'inscription du projet de modification de l'échangeur sortie 17 Montréjeau par la mise en place d'un rond-point dans les programmes d'infrastructures routières à court terme.
- **Met en avant** le caractère structurant de cet aménagement pour la sécurité et la qualité de vie des habitants, la qualité de vie des habitants et le développement économique du territoire desservi.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jean-François BASELGA

Télétransmis en Préfecture le 02/06/2026
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 02/06/2026
Notifié à l'intéressé le 02/06/2026